EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE*
En exercice 29
Présents : 21
Votants : 26

Le jeudi 17 octobre 2024 à : 20 H 30

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. Robert DELEDDA, Premier Adjoint.

Date de convocation : 10 octobre 2024

PRESENTS : Mmes - MM - DELEDDA R. -SERGENT C. ARLON D. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. - GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - JUANICO J. - VERHAEGHE M. – ALBERTO M. -MAITRE F. – BENOIT A. -CORLETTO-QUAGUEBEUR- FERRAND K. LAOUADI B.-VELASCO M. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. JOURDAN René	à	M. DELEDDA Robert
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme DULIEUX Isabelle
M. BOUTEILLE Alain	à	M ARLON Daniel
Mme VIALA Adeline	à	M. VERHAEGHE Martial
Mme PARIS Francine	à	Mme ALBERTO Michèle

Absente excusée, non représentée : Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N° 56/2024 REGULARISATION D'UN EMPRUNT SOLDE

Monsieur Deledda, Premier Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le compte de Gestion du trésorier municipal fait apparaitre un emprunt non soldé sur le compte 274.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Après recherche par nos services il apparaît que ledit emprunt avait été contracté sur le budget de l'eau de la commune. Cette compétence étant transférée à la CASSB il est nécessaire que ce montant soit apuré suivant l'écriture d'ordre non budgétaire suivante :

- Crédit du compte 274 pour un montant de 140 620.95 €.
- Débit du compte 1068 pour un montant de 140 620.95 €.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Premier Adjoint entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la régularisation de l'emprunt soldé ;

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 29/10/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 30/10/2024
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (VAR) *

LE 1er ADJOINT
R. DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR 83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355